

A close-up portrait of a woman with short, light brown hair. Her face is split vertically down the middle. The left side is in deep shadow, while the right side is brightly lit. She has a neutral, calm expression. The background is a solid, muted teal color.

Vous avez des droits.

De vivre sans crainte.
Sans discrimination.
Dans la dignité et le respect.

Ces droits nous protègent tous.
Ta peau te protège.
Cette charte te protège toi et ta peau.

CHARTRE DES CANADIENS VIVANT AVEC DES PROBLÈMES OU MALADIES CUTANÉS

apropeau.ca/fr/chartre

- 1** De vivre sans craindre de subir de discrimination en raison de l'apparence de ta peau;
- 2** Qu'il soit reconnu que le fait de vivre avec un trouble dermatologique entraîne de profondes conséquences sur le bien-être, y compris sur le plan physique, émotif, social et financier, et que ces conséquences peuvent s'avérer tout aussi importantes que d'autres maladies le sont pour d'autres patients;
- 3** De bénéficier de ressources sociales, gouvernementales et en matière d'emploi si ton diagnostic devait entraîner des effets incapacitants;
- 4** De recevoir des informations complètes et fondées sur des preuves scientifiques, au sujet de ta maladie, traumatisme ou trouble dermatologique, y compris au sujet des répercussions attendues sur ta santé, des options de traitements disponibles (ainsi que les potentiels effets indésirables), de même que d'obtenir un diagnostic;
- 5** De conserver ta dignité, ainsi que d'avoir droit au respect et à la confidentialité leur revenant, lors des examens, des procédures ainsi que des traitements;
- 6** D'avoir accès à des services de consultation concernant les changements nécessaires à ton style de vie ainsi que les mesures préventives reconnues pour aider à la gestion de ta maladie, y compris notamment l'activité physique, les modifications des habitudes alimentaires, ainsi que l'évitement de déclencheurs;
- 7** D'exprimer tes inquiétudes psychosociales découlant de ta maladie dermatologique, de recevoir de l'information au sujet des stratégies d'adaptation ainsi que d'obtenir les références nécessaires pour accéder à des ressources en santé mentale au besoin; et
- 8** De prendre part activement à toutes les décisions liées aux traitements à titre d'ultime responsable de la décision, y compris concernant les modifications et les ajouts aux plans de traitements, tel qu'approprié.



Canadian Skin Patient Alliance
Alliance canadienne des patients en dermatologie

APPROUVÉ PAR:



SOUTENU PAR:

